

DECISION n° 2025 - 37

Portant sur l'acquisition d'une toile
de rétroprojection à Vodanum
Société NT EVENT
(SCENE DE NUIT)

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'acquérir une toile de rétroprojection dans le cadre de l'exploitation du bâtiment Associatif et Culturel Vodanum,

Considérant la proposition financière n° AFF 0925 11831 - 1 de la société NT EVENT du 29/09/2025,

Après analyse de l'offre,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition d'une toile de rétroprojection à Vodanum auprès de la société NT EVENT, domiciliée 3 rue de la Sublainerie à BALLAN MIRE (37510), pour un montant de 1 236,73 € HT, soit 1 484,08 € TTC.

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Aux dirigeants de la société NT EVENT,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 02 décembre 2025

Le Maire

Emmanuel DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

